

La démarche professionnelle de la Villeneuveoise Valérie Guillemot s'articule autour de l'émancipation.

Dans la continuité de son accompagnement des jeunes et moins jeunes pour s'orienter, se former, se reconvertir, elle s'est employée à faciliter aussi leurs déplacements en ouvrant un centre d'examen Point Code dans des locaux contigus à ses bureaux Orientaction, 3 rue de la Synagogue, à Avignon.

Point Code fait partie d'un réseau agréé par le ministère des Transports, dédié à fournir un service rapide et simplifié aux personnes souhaitant passer leur examen auto-moto du Code de la route.

Le centre est ouvert le mercredi de 9 h à 18 h. Les candidats (à partir de 15 ans) peuvent se présenter avec ou sans rendez-vous. Ils sont accueillis par un ou plusieurs examinateurs certifiés, dont Valérie Guillemot et Lucie Curel, cette dernière étant attachée plus particulièrement au fonctionnement de ce Point Code.

Une procédure encadrée

Les examinateurs sont eux-mêmes sous le contrôle d'inspecteurs missionnés par le ministère. La procédure est en effet, hyper encadrée : vérification de l'identité du candidat et s'il est bien détenteur d'un NEPH (Numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé).

Avant d'entrer dans la salle d'examen, le candidat doit déposer dans un casier verrouillé, son téléphone et tout ce qui pourrait l'aider dans ses réponses. Il doit aussi se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique. Une fois devant l'ordinateur, quelques minutes sont consacrées à s'assurer que le candidat maîtrise l'outil informatique.

Hormis d'être désinfectés à chaque passage, les ordinateurs sont équipés d'un système qui détecte la moindre fraude et prévient l'examineur resté au poste d'accueil pendant toute la durée de l'examen, à savoir 30 minutes.

À l'issue, le candidat récupère ses affaires et reçoit un code pour consulter ses résultats en ligne au bout de 24 h.

C'est le temps qu'il faudra pour les analyser et les valider ou pas par les services du ministère des Transports, via le logiciel en lien direct. Si le candidat est recalé, il

pourra repasser l'épreuve dès le mercredi suivant, s'acquittant à nouveau de la somme de 30 €. La préparation à cet examen du Code de la route n'incombe pas à Point Code. En revanche, le centre peut conseiller les candidats sur des sites de formation sur internet, l'orienter sur des structures habilitées telles que les auto-écoles ou Missions locales jeunes.